

Image not found or type unknown



Partage de bien suite a divorce

Par **brubru**, le **18/04/2016** à **12:30**

bonjour,nje suis separer de fait depuis 2011 divorcer officielement depuis mars 2015rnnous avons vendu un bien en septembre 2014 rnnous etions marier sous le regime de la communaute mon ex nous devons donc toucher 19850 euros chacun il savere quelle ne ma laisser que 14500 comment puis je me retourner contre elle rncordialement

Par **amajuris**, le **18/04/2016** à **18:26**

bonjour,rnsi le bien a été acquis pendant le mariage , c'est la communauté qui a vendu le bien er reçu cette somme.rnsi vous aviez convenu lors de la liquidation de la communauté que chacun devait recevoir 19850 €, et que vous n'avez pas reçu la totalité de cette somme, vous devez mettre en demeure votre ex de vous payer le restant de cette somme en indiquant votre intention de saisir le tribunal d'instance si elle persiste dans son refus.rnsalutations